

Ville de Lannion (Côtes d'Armor)

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le huit février,

Le Conseil Municipal de la commune de LANNION s'étant assemblé en session ordinaire exceptionnellement en l'amphithéâtre de Lannion-Trégor Communauté (crise sanitaire), après convocation légale, sous la présidence de M. Paul LE BIHAN, Maire, assisté des adjoints.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Trefina KERRAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions et procède à l'appel nominatif des conseillers.

Étaient présents :

Paul LE BIHAN - Eric ROBERT - Françoise LE MEN - Cédric SEUREAU - Bernadette CORVISIER - Marc NEDELEC - Trefina KERRAIN - Gwénaëlle LAIR - Michel DIVERCHY - Hervé LATIMIER - Pierre GOUZI - Yvon BRIAND - Marie Christine BARAC'H - Sonya NICOLAS - Christian MEHEUST - Yves NEDELLEC - Marie-Annick GUILLOU - Françoise BARBIER - Anne-Claire EVEN - Christine TANGUY - Myriam DUBOURG - Fabrice LOUEDEC - Nolwenn HENRY - Carine HUE - Fabien CANEVET - Christophe KERGOAT - Gaël CORNEC - Catherine BRIDET - Danielle MAREC - Jean-Yves CALLAC - Anne LE GUEN

Procurations :

Patrice KERVAON (procuration à Paul LE BIHAN) - Louison NOËL (procuration à Gaël CORNEC)

17 - Extensions de la Résidence Paul Hernot - lancement d'une enquête publique

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L.141-3, R.141-4 à R.141-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le projet de restructuration et d'extensions de l'EPHAD Hernot, propriété de Côtes d'Armor Habitat, qui lui est présenté,

Considérant que les extensions prévues se situent sur la parcelle communale cadastrée AM n°483 relevant du domaine public car ouverte à la circulation publique,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une enquête publique de déclassement préalablement à la cession des emprises à Côtes d'Armor Habitat, afin de les intégrer dans le domaine privé communal,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique préalable au déclassement des emprises nécessaires à la construction des extensions de l'EHPAD Hernot situé rue Emmanuel Sieyès.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives au lancement de cette procédure et notamment à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité et affichage

Paul LE BIHAN
Maire de LANNION
Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté